

A/s : Réponse de la France à l'alerte la concernant sur la plateforme du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes

Des journalistes victimes de violences policières en marge des manifestations contre la « loi travail » (3 juin 2016)

Alerte déposée sur le site de la Plateforme du Conseil de l'Europe : *Une recrudescence des violences policières envers les journalistes a été observée depuis la mi-mai en marge des manifestations contre la loi travail. Le 17 mai, le cameraman Joël Labat a été pris pour cible par un tir tendu de grenade lacrymogène. Le 26 mai, un photographe indépendant a été grièvement blessé en fin de manifestation aux abords du cours de Vincennes, touché à la tempe par une grenade de désencerclement. Le 31 mai, à Rennes, un photographe a été contraint d'effacer ses images sous la menace. Le 2 juin à Rennes, les forces de l'ordre ont violenté quatre journalistes et dégradé leur matériel : Vincent Feuray, photographe indépendant, Jérémie Verchère, photojournaliste et Bruno Van Wassenhove, cadreur pour la chaîne de télévision publique France 3, ont reçu des coups de matraque. Une reporter de la chaîne de télévision privée M6 a également été projetée à terre. Ces journalistes étaient clairement identifiables (carte de presse, casque et caméra siglés). Ils affirment avoir été délibérément pris à partie par les policiers.*

La France tient à rappeler son attachement à la défense de la liberté de la presse qui constitue un élément central de notre système démocratique. Les médias et leurs représentants doivent dans ce cadre être en capacité d'accomplir leur travail en toute indépendance et en toute sécurité.

Lorsque les journalistes font l'objet de menaces et de violences en France, ils bénéficient de voies de droit effectives, en particulier devant les juridictions civiles et pénales.

En l'occurrence, Bernard CAZENEUVE, en sa qualité de ministre de l'intérieur, a reçu, dès le 6 juin 2016 - soit 3 jours seulement après la publication de l'alerte sur la plateforme - une délégation représentant la profession.

Cette délégation ayant exprimé son inquiétude de voir des journalistes pris pour cible par la police à l'occasion des manifestations contre le projet de « loi travail », le ministre de l'Intérieur a rappelé son attachement à la liberté de la presse et à la protection des journalistes. Il a également précisé qu'aucune consigne tendant à empêcher des journalistes d'accéder aux lieux des manifestations et à accomplir leur travail n'avait été donnée par son administration.

Il a enfin été rappelé que si des actes de violence avaient été commis, les journalistes avaient notamment la possibilité de déposer plainte ou de faire un signalement sur la plateforme de l'Inspection générale de la Police nationale (IGPN) qui traite ces dossiers en toute indépendance.

L'IGPN a d'ailleurs été saisie de plusieurs des dossiers évoqués dans cette alerte – le cas de Messieurs FEURAY, BROSSIER MOSCHETTI, LABAT et DUSSAUX – et l'enquête sur chacun des cas a été transmise à l'autorité judiciaire. Il convient désormais d'attendre les suites qui seront données par l'autorité judiciaire sur les faits signalés dans cette alerte et dont elle a été saisie.

Quoiqu'il en soit, la France souhaite rappeler que la liberté de la presse et la protection des journalistes sont pleinement garantis et font l'objet d'une attention toute particulière de sa part.